

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 6 (1892)

Rubrik: Heraldica

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le bonnet est d'or à 3 pals visibles de gueules chargés chacun de 3 chevrons d'argent. Or, le comte Louis a le premier réduit à un seul le nombre des pals de sa maison, et l'on sait qu'il était si enthousiasmé de cette nouveauté qu'il a adopté cette modification même pour les statues de ses ancêtres qui eux portaient plusieurs pals. Dans ces circonstances, nous hésitons à admettre qu'il ait repris les pals multiples dans son cimier, du moment qu'il les avait abandonnés dans son écusson.

S'il était très fréquent d'adopter comme cimier certaine partie des armes maternelles, il n'était guère d'usage d'en faire de même avec celles d'une épouse, à moins qu'elle n'ait été une héritière. Le cas était d'autant plus délicat pour le comte Louis que depuis le décès de Jeanne de Montfaucon il s'était remarié deux fois, et nous avons de la peine à nous le représenter adoptant les insignes de sa première femme du vivant de sa troisième qui, on le sait, exerçait un grand ascendant sur lui. C'eût dans tous les cas été peu chevaleresque envers elle.

Toutes ces raisons nous portent à croire que le comte Louis n'a jamais réellement porté le cimier en question et que ce n'est pas lui qui en a orné son cénotaphe.

Comment donc expliquer sa présence ici ? Comme le comte Louis est déjà mort en 1373, il n'est peut être pas téméraire de supposer que le monument, érigé d'après l'inscription qu'il porte l'année précédente, n'était pas complètement terminé et que ce fut la comtesse Isabelle qui lui donna la dernière main.

Si tel est le cas, on comprendrait facilement qu'elle eût désiré modifier le cimier à houppe de plumes qui peut-être figurait dans le projet primitif, de manière à couronner l'œuvre par un ornement de son invention rappelant à la fois ses aïeux paternels et ses aïeux maternels, car elle était fille de Jeanne de Montfaucon.

A défaut d'autres documents à ce sujet, nous n'émettons cette opinion que comme simple hypothèse.

Jean GRELLET.



HERALDICA

Nos abonnés nous demandent très souvent des indications au sujet d'ouvrages héraldiques, de modèles de sceaux, vitraux et tapisseries, de lettres ornées, etc., etc. Nous prions les libraires, antiquaires et marchands d'objets d'art de nous signaler toutes ventes de *choses héraldiques* pour que nous puissions en faire part à nos lecteurs.

M. T.